L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — [illegible] 4 AVRIL 1872. — [illegible] Année—Vol. XLV.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 4 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN [illegible]

Pour les détails, voir aux annonces.

Par [illegible], No 74, rue Ste-Anne, [illegible] comptoirs, vitrines, etc.

Par G. de Blanc, à midi, à la Bourse d'Orléans, St Louis, [illegible] coin Bienville et [illegible]; rue Ste-Anne; maison en bois, [illegible] et St Pierre; maison en bois, [illegible] terrains de prix, pour bâtir, dans le Troisième District.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, Nos. [illegible] et 64, rue de la Douane—[illegible] chaussures, etc., [illegible] "Galveston."

Par [illegible] & Co., dans leurs salles d'encan, rue Vieille-Levée, [illegible] quina. — [illegible]

Par Eugène Tourné, au [illegible], en ré [illegible]

Par B. M. [illegible] — Vente régulière de [illegible]

Par O. Vidrine, [illegible] gasins—[illegible] amandes, [illegible] pates.

Par Vendôme Andry & Co., [illegible] Nos [illegible], rue Vieille-Levée, [illegible] brodequins.

Par Kellogg, Marks & Co., au No [illegible] de Chartres—Linge, lingerie, chapeaux et casquettes, malles et sacs de voyage.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—drogues, médecines, papier, sirops de tafia, sirop de New York.

ATTENTION! !

☞ Le Shérif procèdera aujourd'hui à 10½ heures A. M., à son entrepôt, No 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à l'adjudication d'une quantité de marchandises, comptoirs, vitrines, etc.

Immeubles a Vendre.—MM. G. de Blanc & Co. [illegible] à l'encan au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Louis, à midi, pour le compte de la succession d'Antoine Reuther.

1o. La maison en bois, à deux étages, au coin des rues Bienville et Franklin.

2o. La maison double, en briques, à un étage, Nos. 279 et 281, rue Ste-Anne, entre les rues Robertson et Claiborne.

3o. Maison en bois, à deux étages, et échoppe, au coin des rues Claiborne et St-Philippe.

4o. La maison de résidence, en briques, très connue, où se trouve une pharmacie, au coin des rues St-Pierre et Dauphine.

5o. Une jolie maison double, à deux étages, rue Conti, 23.

6o. 14 lots de valeur, dans le Troisième District de cette ville.

7o. Deux lots de valeur, bons pour bâtisses, dans le Deuxième District de cette ville.

Pour les détails, voyez les plans à la Bourse et les annonces dans nos colonnes d'encan.

Vente de Chaussures.—Aujourd'hui, jeudi, 4 du courant, MM. Vendôme, Andry & Co., vendront dans leur salle d'encan de la rue de la Vieille-Levée, No 21, la vente [illegible] à 10 heures du matin, [illegible] brodequins, [illegible] [illegible] à l'encan sans réserve.

Samedi, les mêmes encanteurs feront une grande vente de chaussures assorties, provenant du steamer City of Galveston.

ATTENTION!

Nattes de Chine et Marchandises Chinoises.—L'attention du commerce est appelée sur la vente de nattes de Chine et de Marchandises Chinoises étrangères et [illegible] aujourd'hui, pour le compte de qui il appartiendra, par le ministère de Vincent & Co., dans leur salle d'encan de la rue de la Douane, Nos 62 et 64.

ATTENTION!

Sucre. Sucre.—Vente à 11 heures, par Eugène Tourné. Voir les avis d'encan.

Drogues et Médecines.—Voyez l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Sirop de New-York.—Voyez l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

200 barils Sirop.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. Morphy.

☞ Faites [illegible] Peliases [illegible] 125, rue Pavdras.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Jeudi :

OPÉRA—Le Prophète.

ACADÉMIE—The Commandment or Thou Shall Not.

ST CHARLES—Home et Mephisto's Mission.

VARIÉTÉS—Dak's Motto.

☞ M. T. Milton Guérin, agent d'annonces et correspondant, part prochainement pour Mobile et les principales places de commerce du Sud et du Sud-Ouest. Il est spécialement chargé de nos affaires dans les Etats voisins et est autorisé à recueillir des abonnements à l'Abeille, à traiter pour annonces, etc. Nous espérons qu'il lui sera fait partout un bienveillant accueil.

Illégalité des Taxes Municipales.

Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs, deux consultations émanant de deux jurisconsultes distingués de notre barreau. Elles confirment la thèse que nous avons si souvent soutenue de l'illégalité et de l'inconstitutionnalité des taxes municipales imposées aux contribuables de la Nouvelle-Orléans par les créatures de M. Warmoth, et en obéissance aux ordres de la législature corrompue dont les décrets arbitraires ont été supportés si patiemment par le peuple de cet Etat. Le refus de l'impôt, si on parvient à l'organiser sérieusement, est un moyen efficace de résistance au despotisme et aux exactions. Or, l'opinion des avocats dont nous reproduisons les consultations, est que ce n'est pas un moyen révolutionnaire en ce qui concerne les taxes municipales, puisque ces taxes ont été votées en violation des lois de la Louisiane et conséquemment à la Constitution des Etats-Unis.

Voici la première de ces consultations :

Je suis clairement d'avis que la taxe d'écoles, la taxe du parc et la taxe de la police métropolitaine que la ville de la Nouvelle-Orléans cherche à collecter sont une taxe [illegible] les dites [illegible] le parc et [illegible] les institutions [illegible] tions municipales [illegible] conséquence [illegible] en vertu de la Constitution de l'Etat, par un système d'imposition égale et uniforme dans tout l'Etat; que, comme la taxe pour l'entretien des dites institutions est levée par une corporation municipale [illegible] l'Etat, et que, comme la dite taxe n'est ni égale ni uniforme dans tout l'Etat, elle est en conséquence inconstitutionnelle, nulle et de nul effet.

Je suis, en outre, d'avis que la [illegible] d'aucune taxe à la ville ne saurait être exigée, légalement sous l'empire de la Constitution des Etats-Unis; que ce texte nous garantit une forme républicaine de gouvernement, [illegible] municipal n'est pas républicain, [illegible] plus que nos gouvernants sont nos maîtres et non nos serviteurs, puisqu'ils sont nommés par le gouverneur et non élus par le peuple.

Je suis d'avis que si cette question est convenablement présentée, la Cour Suprême des Etats-Unis ne peut que maintenir les conclusions [illegible]

Avec [illegible] de voir, le moyen qu'il convient que le peuple soit informé de ses droits, [illegible] masque de la loi, [illegible] des publications [illegible] payer ses taxes municipales.

Voici la seconde consultation.

On peut [illegible] des taxes de ville par [illegible]

1o. [illegible]

2o. Le gouvernement de la ville [illegible] aucun acte [illegible]

3o. [illegible]

[illegible]

eût exigé que les autorités pourvussent à ces trois objets [illegible] [illegible] par le peuple, par de fréquentes élections.

D'où il suit qu'il est illégal et inconstitutionnel que les [illegible] municipaux soient nommés par l'Exécutif ou qu'ils tiennent leur position d'un droit autre que le choix du peuple exercé directement par la voie du scrutin.

Cette règle s'applique non seulement aux aldermen ou administrateurs des villes mais aux juris de police des paroisses et à tous les corps de même nature exerçant des pouvoirs législatifs et en tout ce qui concerne, au moins, l'exercice du pouvoir législatif. Un état de choses contraire à cette règle est en opposition avec la Constitution des Etats-Unis qui garantit une forme républicaine de gouvernement, et dont l'un des grands principes est que l'imposition et la représentation sont inséparables.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Bénéfice de M. Delabranche.

Le bénéfice de M. Delabranche a lieu aujourd'hui: il s'annonce comme devant être extrêmement brillant, et l'excellent artiste peut être assuré d'une chambrée complète et d'un accueil très chaleureux.

Voici la distribution du Prophète, dont la première représentation sera donnée pour le bénéfice de M. Delabranche: Jean de Leyde, M. Delabranche; Fidès, Mlle [illegible]; Bertha, Mlle Lavielle; Zacharie, M. Coulon; Mathisen, M. Dumestre; Oberthal, M. Périé; Jonas, M. Jourdan.

Lundi prochain vient le tour de M. Solve, un artiste dont les titres à la sympathie du public sont des plus sérieux. Pour aujourd'hui, nous nous bornons à annoncer le bénéfice de M. Solve, nous réservant d'en parler demain plus longuement.

"Rosie."—La lecture du poème de M. C. O. Dugué, qui avait été convoquée, aura lieu décidément dimanche prochain, 7 avril, à midi et demi, à la salle Harmonie, à l'angle de la rue Bienville et du Passage de la Bourse. Les billets déjà placés donneront accès à la réunion; on peut s'en procurer d'autres à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, au bureau de M. Tuyès; à la banque d'Amérique, au bureau de M. Henry Chapotin, et à la Compagnie du Hope Insurance, au bureau de M. Henry Peychaud. L'auteur, nous dit-on, a été invité à lire surtout cette partie de son ouvrage où il émet l'opinion que, de droit divin, ou naturel, le nécessaire revient à tout être humain."

Foire au profit des Orphelines.—La Foire au bénéfice de l'Asile des Orphelines, dirigé avec tant de dévouement par les Sœurs du Couvent St-Joseph, au coin des rues Galvez et St-Philippe, a été brillamment inaugurée lundi soir, 1er avril, dans la Salle des Odd Fellows. L'assistance, composée principalement de dames, était à la fois nombreuse et animée. [illegible] par Mlle Théodore Oumens, [illegible] la plus grande succès; Mlle [illegible] été habilement secondée par Mmes A. Wagner, L. Chauchon, H. Leroux, et M. Joubert.

La Foire durera jusqu'au 10, jour où sera tirée une grande tombola comprenant de magnifiques lots. Les dames patronnesses qui président aux tables en font les honneurs avec un charme exquis. Nous prions Mme Eugène Doléry et Mme G. Jugnet d'agréer nos bien sincères remerciements pour les savoureux échantillons qu'elles ont eu l'obligeance de nous adresser.

☞ Avez-vous pris votre billet en numéro simple au grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane? Rappelez-vous que le prix capital de $50,000 a été gagné au dernier tirage! C'est maintenant qu'il faut acheter les billets. Nous invitons tout le monde à se procurer une chance.

☞ Le directeur général des postes a rétabli le bureau de poste à Lafourche Crossing, paroisse Lafourche, et a nommé R. E. Williams, maître de poste. Le bureau est sur la route de la Nlle-Orléans à Brashear City entre Raceland et Terrebonne.

L'Illustration.—La Librairie Hébert & Cie, au coin des rues Chartres et Bienville, a reçu le numéro de l'Illustration du 16 mars.

Librairie Roux-Rey.—Cette maison (36, Royale) vient de recevoir les derniers numéros de l'Illustration, du Monde Illustré, de l'Univers Illustré et des Modèles découpés de la saison.

FEUILLETON.

Nous commencerons dans un jour ou deux la publication d'un roman émouvant d'Emile Darcy, intitulé "Laborde et Cie."

☞ Avez-vous pris votre billet en numéro simple au grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane? Rappelez-vous que le prix capital de $50,000 a été gagné au dernier tirage! C'est maintenant qu'il faut acheter les billets. Nous invitons tout le monde à se procurer une chance.

Voulez-vous des sirops parfaits et aux jus de fruits français? adressez-vous aux importateurs et fabricants, MM. H. Chaurant & Co., 96, rue Vieille-Levée.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a reçu quatre fois plus de prix, depuis ces dernières années, que toutes les autres ensemble. Allez la voir à la nouvelle succursale, No 130 rue Royale.

Portraits photographiques.—L'établissement de M. Anderson, rue du Canal 148, est célèbre à la Nouvelle-Orléans et dans le Sud tout entier. Cette haute réputation est pleinement méritée. Les portraits de M. Anderson sont de véritables œuvres d'art; non seulement comme photographie, mais encore au point de vue du naturel de la pose et de l'entente des effets de lumière. On peut recommander spécialement au public les portraits "San Pearl" qui sont une spécialité de l'établissement. ☞

☞ Avez-vous pris votre billet en numéro simple au grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane? Rappelez-vous que le prix capital de $50,000 a été gagné au dernier tirage! C'est maintenant qu'il faut acheter les billets. Nous invitons tout le monde à se procurer une chance.

Le nouveau remède louisianais.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs, sur ce remarquable produit de nos marais. Beaucoup de nos plus respectables citoyens l'ont éprouvé et le recommandent. La demande s'en accroît tous les jours et ce fameux remède se vend chez MM. G. H. Smith & Co., rue Baronne No 20.

Vins.—MM. Cazaux & Vergnole ont à vendre, en débarquement d'un navire de Bordeaux, du vin en barriques de Pouget [illegible], des conserves, [illegible] etc....

[illegible] Attakapas.—Le paquebot [illegible] à cause du mauvais temps [illegible] jeudi, 4, à midi.

La [illegible] des machines à coudre, à [illegible] de chainettes. Elle se vend au No 163 [illegible] rue du Canal.

☞ Pour la commodité de ses amis du [illegible] District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un [illegible] pour la vente de ses machines rue Royale, 130.

☞ Avez-vous pris votre billet en numéro simple au grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane? Rappelez-vous que le prix capital de $50,000 a été gagné au dernier tirage! C'est maintenant qu'il faut acheter les billets. Nous invitons tout le monde à se procurer une chance.

Avis aux marchands.—MM. H. Chaurant & Co., 96, rue Vieille-Levée, invitent [illegible] les marchands à venir visiter [illegible] la plus importante. [illegible]

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE
[illegible] FRANÇAIS

[illegible]

Nous lisons dans le dernier numéro du Courrier des Opelousas:

Les [illegible] se sont réunis [illegible] de Cœur, un [illegible] le but d'organiser [illegible] solliciter [illegible] pour la libération [illegible] France.

L'assemblée [illegible] présidée par [illegible] N. Quenery [illegible]

Les personnes [illegible] ont été choisies [illegible] dont le devoir sera de recueillir des souscriptions dans le but plus [illegible]: Rév. F. Raymond, [illegible] Dr. J. A. Estorge, Jules [illegible], Jacques Fontelieu, Joseph [illegible] et [illegible].

[illegible]

La liste du Mesbacébé, de St-Jean-Baptiste, s'élève à [illegible]; celle du Louisianais de St-Jacques à [illegible].

Souscriptions reçues au Bureau de "l'Abeille,"
3 et 4 avril :

Ed. V. R. (mensuel)	5 00
Léon McCarthy (mensuel)	10 00
Listes [illegible]	[illegible]
Total des listes de l'Abeille	$9,761 35
Total général	[illegible]

Messieurs les Editeurs de l'Abeille :
Chers Messieurs,
Une bonne nouvelle!

J'ai eu l'idée, dont je m'applaudis, d'adresser une liste de souscription à M. D. C. Sittig, aux Opelousas. J'attendais beaucoup du cœur bon et généreux de mon correspondant, et mes espérances n'ont pas été déçues. En effet, je crois pouvoir vous affirmer que la liste de M. D. C. Sittig dépasse [illegible] et qu'elle est loin d'être close...... Hourra! pour les Opelousiens!

Ne pensez-vous pas qu'il serait bon de confier des listes dans toutes les paroisses de la Louisiane là où il n'en existe pas?

Votre respectueux serviteur,
ROUX-REY,
Membre du Comité de la Souscription.

La Souscription en France.

PERSÉVÉRANCE.

Lettre de M. Drouyn de Lhuys, président du Comité général de la souscription patriotique à un correspondant :

Paris, le 11 mars 1872.

Monsieur,—Vous désirez savoir si la souscription patriotique de France doit continuer.

Demandez-le à ces illustres prélats qui, dans tous les diocèses, ont retrempé les accents des Bossuet, des Lacordaire, pour appeler sur cette œuvre les bénédictions de Dieu et le concours de tous les hommes de bonne volonté;

A ces citoyens qui, sous des formes et dans des lieux divers, ont réclamé avec une irrésistible éloquence, pour la rançon de la patrie, le tribut de l'opulence et les dépouilles du luxe repenti;

Demandez-le à ces députés qui, tout en votant, ainsi que nous-mêmes, conservent à cette entreprise son caractère essentiel, celui d'un acte d'initiative privée, apportent néanmoins avec plus d'empressement que jamais leurs offrandes individuelles, comme s'ils avaient à cœur de protester contre les [illegible];

Demandez-le au comité général qui, dans sa séance du 3 mars, a déclaré à l'unanimité que la souscription devait continuer avec une nouvelle énergie;

A ces nombreux comités, répandus dans toute la France, et dont nous recevons chaque jour les chaleureuses adhésions;

A ces nobles femmes de l'Alsace-Lorraine qui, la semaine dernière, nous adressaient encore un gage de leur constance et persévérante sympathie;

Demandez-le à ces soldats, à ces marins qui, d'accord avec leurs officiers, continuent à verser une partie de leur solde dans la caisse de la souscription;

A ces écoliers qui, au début de la vie, les êtres apprennent et pratiquent d'une manière si touchante le sacrifice, cette loi suprême de l'humanité.

Demandez-le à ces ateliers qui nous offrent de si beaux exemples de patriotisme et d'abnégation; à ces grands centres d'industrie et de commerce, où tous les partis, toutes les conditions sont venus se rapprocher et se confondre dans un sentiment commun;

A [illegible] généreuse inspiration.

Demandez-le enfin à ces populations rurales qui, malgré l'épuisement de leurs ressources, ruinées par la guerre et par l'inclémence des saisons, malgré les difficultés du recouvrement et d'une commune entente, apportent laborieusement leurs gerbes à cette patriotique moisson.

Telles sont, Monsieur, les voix qui répondent à votre question. Elles raillent, j'en ai la confiance, les esprits et les cœurs qui seraient encore irrésolus autour du drapeau où est écrite cette devise: "Libération du territoire au moyen de dons volontaires demandés et recueillis par l'initiative privée."

Recevez je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

Signé : Drouyn de Lhuys.

Les Souscriptions.

En Alsace-Lorraine.—On écrit de Strasbourg :

Les souscriptions pour la libération du territoire français continuent, et c'est dans les classes inférieures, chez les ouvriers, parmi les plus pauvres ménages, que l'on rencontre le plus de dévouement et de bonne volonté.

Une dame, qui avait entrepris une quête dans un des quartiers les plus pauvres de la ville, moins pour récolter de l'argent que pour ne pas blesser de braves gens qui demandaient à faire, eux aussi, pour la France, est revenue de sa visite émue jusqu'aux larmes. Ce sont mot de France lui ouvrait toutes les portes; nulle part, fût-ce dans la plus misérable mansarde, elle n'essuya un refus. Quand on n'avait que dix sous on donnait six sous.

Elle entra dans une chambre, où elle trouva deux vieilles femmes malades, couchées toutes les deux, seules, sans une garde, et chacune lui donna un franc. Ailleurs, c'est un ménage d'ouvriers: la femme, les larmes aux yeux, lui dit: Pour la France? Oh! nous voudrions bien vous donner quelque chose, mais il ne nous reste que juste assez pour achever la semaine. Si vous pouviez revenir lundi, madame, nous vous donnerions quarante sous. Et pour vivre la semaine on s'arrangerait. Je pourrais multiplier les traits de ce genre.

Ah! on ne saura jamais assez en France ce qu'il y a de patriotisme vrai, sincère, profond chez nos ouvriers, chez nos paysans.

Voilà des gens pauvres, gagnant à peine de quoi vivre, qui se privent non pas d'une jouissance, mais du nécessaire pour venir en aide à la patrie malheureuse. Que les riches fassent autant en proportion, qu'ils abandonnent une partie de leur capital, en acceptant quelques privations; et ce ne sont pas des millions, mais des milliards que l'on trouvera.

On l'a compris à Mulhouse, où la souscription a atteint un million trois cent mille francs, et où l'on espère obtenir deux millions.

La souscription alsacienne exaspère M. de Bismark. Aussi, il y a quelque temps, il a refusé de payer à la ville de Mulhouse 50,000 francs qui lui étaient légitimement dus, et cela parce que les dames de Mulhouse avaient envoyé 20,000 francs d'étrennes à la France! Que va-t-il faire maintenant qu'elles envoient un million?

En Province.—La souscription du Havre est à 3,000,000 fr. A Rouen, elle atteint 750,000 fr. A Brest, 380,000 fr. A Cambrai, 245,000. A Valenciennes, 233,000 fr. A Tourcoing, 261,000 fr. A Châlons-sur-Saône, 223,000 fr. A Charleville, 180,000 fr. A Saint-Malo, 100,000 fr.

En trois semaines, on a réuni à Montpellier un million deux cent mille six cent soixante-quinze francs. Sous peu de jours, le deuxième million sera acquis.

Narbonne est à 130,000 fr., Gap à 62,000.

Les souscriptions obtenues à domicile par les dames du comité du Puy-en-Velay atteignent à ce jour 111,000 francs.

Les mairies de la Gironde-Charente, donnent aux [illegible] françaises le signal des souscriptions patriotiques, viennent de destiner à la souscription nationale [illegible] de 100,000 francs.

Le clergé catholique répond avec empressement à l'appel de Mgr Dupanloup.

Outre la souscription d'une somme considérable, l'évêque d'Orléans a donné vingt-deux couverts en argent, sa croix pectorale et un ostensoir, sa crosse épiscopale, [illegible]

Parmi les objets sacrés ou précieux offerts, [illegible] d'une coupe [illegible], 12 calices, 1 ciboire, 7 patènes, 22 couverts, 12 cuillers, des coupes, des [illegible]

De plus, les fabriques de Saint-Eustache, Saint-Paul, Saint-Laurent et Sainte-Marie ont souscrit des sommes de 2,500, 1,000, 300 et 300 fr., en tout 4,080 fr.

Parmi les souscriptions de l'armée, nous citerons :

[illegible]

A Marseille, on a remis à Mlle Bérard [illegible]

Greuse.—Les [illegible]

[illegible]

Bruxelles pour la libération du territoire français s'élèvent à fr. 93,584 [illegible]

La souscription patriotique pour la délivrance de notre territoire a produit d'excellents résultats dans toute la Hollande. Presque tous les districts [illegible] la générosité [illegible] œuvre. [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

[illegible]

M. [illegible] demande [illegible]

MM. Cockerem, Delessine, [illegible] et Bensano, votent pour l'adoption. MM. Shaw, Lowell et Walton [illegible]. En conséquence, le Conseil [illegible]

[illegible]

Noyé.—Un individu a été vu tombant du wharf dans le fleuve, devant la rue Toulouse, hier soir, sur les 8 heures, d'où l'on conclut qu'il s'est noyé. Il faisait si noir, qu'il a été impossible de lui porter secours, on manque de donner son signalement. On ne sait pas même si c'était un blanc ou un nègre.

La foudre.—Pendant l'orage d'hier, deux maisons ont été frappées de la foudre. L'une était la résidence de M. Geo. Foster, rue Toulouse, No 133, dont le cheminée [illegible] vers les 10 heures [illegible]

[illegible]

☞ Avez-vous pris votre billet en numéro simple au grand tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane? Rappelez-vous que le prix capital de $50,000 a été gagné au dernier tirage! C'est maintenant [illegible]

[illegible]

(Communiqué.)

[illegible]

UN IMPORTATEUR.

[illegible]

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ U∴
R∴ L∴ SILENCIO No 1 A∴ A∴ F∴ M∴

[illegible]

FRANCISCO [illegible]

[illegible]

Maux d'Yeux et Maux d'Oreilles.
LE Dr. C. BEARD,
[illegible]
INFIRMERIE D'ORLÉANS,
Au No 145 de la rue du Canal.
Consultations—de 9 à 3 heures.

MAGASIN DE TAPIS.
[illegible] CHARTRES [illegible]

[illegible]

LIQUIDATION,
Vente [illegible]
LION & PENDARD.

[illegible]

LE NOUVEAU REMÈDE
LOUISIANAIS

[illegible]

G. H. SMITH & CO.

[illegible] du Havre
[illegible] DE BORDEAUX

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE.

[illegible]

Sociedad Union Española
DE BENEFICENCIA MUTUA.

[illegible]

Avis.

[illegible]

Grande ouverture de Marchandises
de Printemps,
AU MAGASIN DE
P. G. & C. V. BARRIERE,
[illegible] CANAL [illegible]

Nous [illegible]

[illegible]

P. G. & C. V. BARRIERE,
No 163, rue du Canal.

LE CÉLÈBRE

CULTIVATEUR HOLLYWOOD.

J'ANNONCE avec plaisir au public que j'ai été [illegible]

[illegible] par MM. VON PHUL & MALLON,

[illegible]

P. VON PHUL,
[illegible]

MAISON J. SALIMIER,
RUE ROYALE, 101,
ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

Reçu par les derniers arrivages du Hâvre :

TOUTES LES NOUVEAUTÉS POUR MODES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

CHAPEAUX GARNIS, [illegible]

CHAPEAUX DE PAILLE, FRANÇAIS, ANGLAIS, [illegible]

[illegible] FLEURS, CREPES, [illegible] ORNEMENTS NOUVEAUX.

PRIX MODÉRÉS.

JOS. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
Au No 28 de la rue Bourbon,
[illegible]
Nouvelle-Orléans.

Avis important aux Marchands de Campagne
ET AUX
DÉTAILLANTS DE CANDIS,
[illegible]
SELLER & BULMANN,
[illegible]

Candis, Sucre et Sirops au Limon.

[illegible]

Le SUCRE et les SIROPS DE LIMON [illegible] par le Dr D. MOFFAT, [illegible]

LES MEILLEURS QUI SE [illegible] AUX ETATS-UNIS.

[illegible]

En Magasin et en Débarquement :
200 [illegible]

[illegible]

Chandelles, Savon, &c.
500 [illegible]

[illegible]

En Débarquement

[illegible]

VINS [illegible]

BOUTEILLES VIDES, ETC.

[illegible]

En Débarquement,

[illegible] COGNAC [illegible]

[illegible]

J. A. [illegible]
Ce [illegible] Confiserie. [illegible]

La seule Fabrique
DE
CONFISERIE
AU SUD,
Avec une Usine à vapeur.
H. CHAURANT & CO.
[illegible]
96 ... Rue Vieille-Levée ... 96
La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de
CANDI
A la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS.

[illegible] GATEAUX,

[illegible] EN SUCRE

[illegible]

H. CHAURANT & Co.
[illegible] Vieille-Levée [illegible]

[illegible]

MEUBLES, MEUBLES, MEUBLES.

[illegible] GLACES [illegible] MEUBLES [illegible]

RICHES ETOFFES A MEUBLES, RIDEAUX ROBINAT brodés, guipures, Nottingham, etc.

[illegible] MEUBLES RICHES et ORDINAIRES que l'on puisse trouver dans le pays.

BRONZES D'ART, PENDULES, STATUETTES et quantité d'articles trop longs à énumérer.

Le tout à des

PRIX TRÈS RÉDUITS,

[illegible]

P. MALLARD,
[illegible] rue Royale.

BANQUE D'EPARGNE
DE LA LOUISIANE,
Au No 51 de la rue du Camp
Département des Epargnes.

Tous les dépôts faits le six Avril [illegible]

Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

OFFICIERS.

[illegible] ... RICHARD JONES

DIRECTEURS

J. H. [illegible], de la maison Kennett & Bell,
J. L. DUNMORE, [illegible] J. L. Dunmore & Co
THOS HENDERSON, de la maison J. & R. Henderson.
ALBERT CHAFFEY, [illegible]
H. BLOCK, de la maison Block, [illegible] & Co.
C. D. FISHER, de la maison Fisher, Johnson & Co.
J. H. BEADLES, [illegible]
J. P. GARVEY, [illegible]
R. DELGADO, [illegible]
[illegible]
A. WOODS, de la maison Woods, Matthews & Co.

[illegible]

RICHARD JONES,
Caissier.

Le Sirop Pectoral Balsamique de Duconge

[illegible]

P. P. DUCONGE, Propriétaire,
[illegible] rue Chartres.

EAU BLUE LICK.

La véritable Eau BLUE LICK, de la source bien connue.

Nous venons d'en recevoir
40 BARILS,
20 BARILLETS,

[illegible]

FREDERICKSON & HARTE.

Brosses à Dents, Anglaises.

[illegible]

F. FREDERICKSON & HARTE,
Pharmaciens, au No 139 de la rue du Canal, [illegible]

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, A [illegible] PRIX à la Foire de [illegible]

[illegible]

A. L. BRUNSON, Agent,
[illegible]

PLUS DE CORS AUX PIEDS

[illegible]

HEBERT & Cie.,
[illegible] RUE DE CHARTRES [illegible]
(Coin Bienville.)

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Papeterie, Articles de Bureaux,
[illegible]
Papiers peints en tous genres,
A PRIX RÉDUITS.

[illegible]

LIVRES CLASSIQUES,

[illegible]

Pâturage.

[illegible]

Hôtel Stokes.

[illegible]

Trouvé.

[illegible]

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS,
[illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES [illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE

NORMAN & REISS

[illegible]

DU VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONS, VERMICELLE, EXTRAIT DE CACAO, etc.

Sirops de Fruits
[illegible]
FRAMBOISE,
[illegible]
GROSEILLES,
LIMON,
ORANGE,
ANANA,
ORGEAT,
[illegible]
[illegible]
CERISE,
BANANE,
VANILLE,
ROSE,
SALSEPAREILLE,
[illegible]
MEAD,
VINAIGRE.

A vendre par
NORMAN & REISS,
Nos [illegible] de la rue Vieille-Levée.

Reçu par les
DERNIERS STEAMERS D'EUROPE :
200 [illegible]

[illegible] VIN DE MORTIER,
[illegible] CIGARETTES D'ESPIC,
[illegible] PAPIER FAYARD,
CAPSULES [illegible]
ALCOOLATURES,
POMMADE aux Concombres,
CAPSULES, DRAGÉES et GRANULES PHARMACEUTIQUES,
[illegible]
VACCIN DE GENISSE,
PARFUMERIE et [illegible]

[illegible]

ST-CYR FOURCADE,
PHARMACIEN,
[illegible] CANAL [illegible]

SECURITY
Life Insurance and Annuity Company,
NEW YORK.

ACTIF [illegible]

[illegible]

F. A. BARKER, Directeur.
JAMES PICTON, Agent-Général.

LIQUIDATION
SÉRIEUSE ET POSITIVE
— DE LA MAISON —
J. G. DERMEL
131 .... RUE DU CANAL 131

Vente au prix coûtant de l'immense Stock D'ARTICLES DE TOILETTE — ET — FANTAISIE.

[illegible]

Grand Choix de Nattes, Chignons, etc.

Ainsi que Cheveux longs, à la livre.

MARCHANDISES NOUVELLES
A LA
Maison de Deuil.
31 .... RUE BOURBON 31

[illegible]

A. [illegible]

L. E. DE ST. COLLETTE, [illegible]

[illegible]

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

[illegible]

V. DENOUVELLE.

Demande de Nourrice.

On demande [illegible]

Demande de Solliciteurs.

On demande [illegible]

J. H. MILLER & CO.

Avis.

[illegible]

Bœuvre.

[illegible]

S. B. CHURCHILL.

[illegible]

P. CASANOVE [illegible]

J. E. MERILH & Co.
179 ...... Rue Poydras 179
MARCHANDS EN GROS ET DÉTAIL, DE CUIRS ET CRÉPINS.

[illegible]

CORDONS DE SOULIERS, [illegible] SOIE DE MACHINES [illegible]

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] 3 AVRIL [illegible]

[illegible]

Taxes de Ville de 1871.

[illegible]

JOHN S. WALTON,
Administrateur des Finances.

AVIS.

[illegible]

P. H. DUNAN.

[illegible]

GEORGE A. SHERIDAN,
Collecteur des taxes.

[illegible]

W. P. HARPER,
Secrétaire.

[illegible]

J. W. HINCKS,
Secrétaire.

[illegible]

A. HEALEY, secrétaire.

[illegible]

R. A. BURKE.

[illegible]

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

[illegible]

J. W. HINCKS.

[illegible]

L. W. BAQUIÉ.

[illegible] DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE ET DU TEXAS [illegible] LIFE ASSOCIATION OF AMERICA [illegible]

SAMUEL FLOWER.

Modes, Nouveautés, Toilettes.

LA MAISON DERBES [illegible] AU No 37 RUE ROYALE.

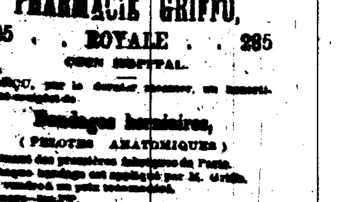

PHARMACIE GRIFFO,
285 . . ROYALE . . 285
COIN HOSPITAL.

REÇU, par le dernier steamer, un assortiment complet de

Bandages herniaires,
(PELOTES ANATOMIQUES)

Venant des premières fabriques de Paris. Chaque bandage est appliqué par M. Griffo. A vendre à un prix [illegible]

REDMOND B. MANNION,
No 28, Rue Carondelet,

[illegible]

MM. N. M. Rothschild & Sons, Londres;
de Rothschild Frères, Paris;
S. M. de Rothschild, Vienne;
M. A. de Rothschild & Sons, Francfort.

CAZAUX & VERGNOLE,
IMPORTATEURS.
VINS, LIQUEURS, &c.,
— ET —
FABRICANTS DE SIROPS,
[illegible] Vieille-Levée.

AUX BOUCHERS!
A VENDRE.

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre,

UNE machine à fabriquer l'EAU DE SELTZ avec cinq caisses [illegible]

M. F. MIOTON,
No 67 de la rue Royale.

A Louer,

LE MAGASIN [illegible]

J. B. LALLANDE.

A Vendre ou à Louer,

Une magnifique RÉSIDENCE d'été, [illegible] à Mandeville, [illegible]

A Louer,

Une jolie maison de résidence à étage [illegible]

A vendre

Une petite HABITATION, située à MANDEVILLE, [illegible]

L. LACARE.

A LOUER,

La MAISON à étage [illegible]

A Vendre,

Une jolie maison de résidence meublée, [illegible] Mandeville et Covington [illegible]

A Louer,

Le MAGASIN No. [illegible] rue du Canal, [illegible]

P. STOCKMEYER & Co.